



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

## AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-09-217

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 4 septembre 2018, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

**Résolution n° 2018-09-217**      **Concernant la modification de la date de la séance ordinaire du mois d'octobre prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour le 2 octobre 2018. La séance aura lieu à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner à 19 h 30.**

L'original de cette résolution est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce...12<sup>e</sup>...jour de ...septembre  
de l'an deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 12 septembre, au 22 septembre 2018.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

Directeur général et secrétaire-trésorier